



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Registre des arrêtés municipaux

N° 032 -2024

Objet : arrêté portant fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre d'exhumations administratives

Le Maire de la Commune de SAULT-LES-RETHEL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2223-7 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la salubrité publique pendant les opérations d'exhumations prévues dans le nouveau cimetière, rue du Village,

ARRÊTE

Article 1 : Le nouveau cimetière communal de Sault-lès-Rethel, situé rue du Village, sera exceptionnellement fermé aux dates suivantes : le **jeudi 25 avril 2024**, le **mardi 30 avril 2024**, le **mardi 07 mai 2024**, le **mardi 14 mai 2024**, le **mardi 21 mai 2024** et le **mardi 28 mai 2024 de 08 heures à 13 heures**, en raison de travaux d'exhumations administratives s'inscrivant dans le cadre de la reprise de concessions temporaires et de sépultures en terrain commun, effectuée pour le compte de la commune.

Article 2 : Les pompes funèbres PF LA PROVIDENCE, sises carrefour la providence, 08400 Vouziers, sont chargées des travaux et sont habilitées à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Pompes funèbres PF LA PROVIDENCE et aux services de la gendarmerie de Rethel.

Fait à Sault-lès-Rethel, le 15 avril 2024

Affiché le 15 avril 2024

Le Maire, Michel KOCIUBA